



Diepp'Infos

FÉVRIER 2012 - Numéro 11

EDITO

2012 : l'année du changement !!! Ce slogan très à la mode en ces moments de pré-élections trouve une illustration pour notre collectivité dès la fin de ce mois.

En effet, Mme Virginie BORDEAU quittera fin février le secrétariat de la commune pour se consacrer uniquement au poste qu'elle occupe à la Communauté de Communes, conséquence d'une législation qui n'autorise pas un fonctionnaire territorial à cumuler deux emplois à temps partiel alors que le cumul de temps non complet est autorisé.

Mme BORDEAU était au service des habitants depuis le 1^{er} octobre 2003, date à laquelle elle avait remplacé Monsieur Daniel MESNIL. En plus du secrétariat de la commune, elle avait en charge celui du SIAEP de Dieppe-Damloup (syndicat des eaux) et de l'AFR (association foncière de remembrement).

Au nom du Conseil Municipal mais également en mon nom personnel, je la remercie pour son travail sérieux, sa disponibilité, son amabilité envers les administrés et lui souhaite une bonne poursuite professionnelle.

Dès le mois de mars, Mme Corinne SYRACUSE, secrétaire de Mairie depuis 2004, la remplacera. Habitante de Moulainville, Mme SYRACUSE est secrétaire de mairie dans plusieurs communes meusiennes : Vaux devant Damloup, Moulotte, Trésauvaux, Senoncourt les Maujouy et Samogneux.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le Maire,
Alain MACEL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09.12.2011 : Le Conseil à l'unanimité :

- Attribue une somme maximale de 550 € pour les cadeaux et bons d'achat aux enfants de 0 à 11 ans, et de 36 € par colis pour les personnes âgées.
- Accepte la proposition d'honoraires de ROY et HUMBERT Architectes concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local technique, pour un montant de 897 € TTC.
- Autorise une décision modificative pour le complément de prélèvement FNGIR (3240€ qui seront pris sur les crédits entretien en forêt et les crédits fêtes et cérémonies)

Réunion du 17.02.2012 : Le Conseil à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Codecom du Pays d'Etain pour le remplacement des bordures de trottoirs de la rue du Sansonnet, travaux estimés à 3677.09 € HT, à l'occasion du programme de voirie 2012 de la Codecom.
- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 8/35° pour l'entretien des espaces verts communaux et autorise la signature du contrat avec Monsieur Bernard GEORGE avec une rémunération établie à l'indice brut 323.
- Décide de consulter différentes entreprises afin d'obtenir un devis permettant de solliciter les subventions auprès de

l'Etat (DETR) et du GIP Objectif Meuse pour la réalisation d'une réserve incendie en 2012/2013 et dit que la création de la seconde réserve incendie nécessaire pour une protection optimale de la commune sera intégrée à la prochaine carte communale.

- Décide de ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable public pour la période du 01.01.2011 au 31.08.2011 soit 67.57 € indemnité non obligatoire.
- Autorise l'encaissement d'une prime à l'achat d'extincteurs (66.50€) attribuée par notre assureur, Groupama.
- Autorise le remboursement d'une somme de 51.06 € TTC engagée par le locataire du presbytère pour le remplacement de pièces effectué lors de l'entretien annuel de la chaudière du logement. (pièces à charge du propriétaire).
- Autorise, dans le cadre du départ de Mme Virginie BORDEAU, secrétaire de Mairie sur le départ, la signature du contrat de Mme SYRACUSE Corinne en qualité d'adjoint administratif 1^{er} classe 7^{ème} échelon (CDD 1 an à 7/35°).
- Accepte de corriger le régime indemnitaire créé par délibération du 03.04.2006, en attribuant une IAT aux adjoints administratifs titulaires et non titulaires assortie d'un coefficient maximal de 8 et dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget dès lors que l'arrêté individuel d'attribution sera pris.



SERVICE DE TRANSPORT EN MINI-BUS VERS ETAIN

L'ILCG du Pays d'Etain a mis en place un service de transport par mini-bus vers Etain pour 1.50€ l'aller/retour.
Réservation obligatoire au 0329878608 ou 0329871728
(la veille du transport avant 16h00)



Les dates du 1^{er} trimestre : 28 février, 15 mars, 27 mars

Départ : 13h10 devant l'église (arrivée à Etain : 14h10)
Retour : le bus repart d'Etain à 16h00.

2012, ANNEE ELECTORALE



Cette année 2012 est riche en rendez-vous électoraux.

LES PRÉSIDENTIELLES :

Le 6 mai 2012, le pays aura un nouveau Président de la République.

Avant cela, le calendrier électoral devrait être le suivant :

- * 31.12.2011 : dernier jour d'inscription sur la liste électorale
- * 16.03.2012 : dépôt des signatures / parrainages
- * 19.03.2012 : officialisation de la liste des candidats
- * 09.04.2012 : début de la campagne officielle
- * 20.04.2012 : fin de la campagne officielle
- * 22.04.2012 : premier tour des élections
- * 06.05.2012 : deuxième tour des élections

Le Chef de l'État est élu au suffrage universel direct par toute personne possédant la nationalité française, âgée de plus de 18 ans (au jour du scrutin), et jouissant de ses droits civiques et politiques.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Il est élu pour une durée de 5 ans (depuis la révision constitutionnelle d'octobre 2000).

Une fois élu, le locataire de l'Élysée nommera le Premier Ministre puis les ministres formant le Gouvernement, sur proposition de ce dernier.

LES LÉGISLATIVES :

Les 10 et 17 juin les Français renouvelleront leurs députés.

Les députés forment l'Assemblée Nationale, l'un des deux organes législatifs du pays avec le Sénat. Ces deux instances constituent le Parlement.

Ils sont élus pour une durée de 5 ans (*sauf dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République*), dans le cadre de circonscriptions électorales (1 député par circonscription).

L'Assemblée Nationale compte 577 députés issus de 558 circonscriptions pour les départements, 8 pour les collectivités d'outre-mer et 11 pour les Français résidant à l'étranger (nouveau 2012).

Le nombre de circonscription par département dépend de la population et varie de 1 (ex: la Lozère) à 21 (ex: le Nord).

Un député représente en moyenne 111 000 habitants, toutefois la plus petite circonscription est St-Pierre-et-Miquelon avec 6 125h, et la plus grande est la 6^e circonscription du Var avec 213 421h (pop INSEE 1999). Chacune d'elle est pourtant représentée par un seul député.

La Meuse compte 2 circonscriptions donc 2 députés :

La 1^{ère} circonscription est composée des cantons d'Ancerville, Bar-le-Duc Nord, Bar-le-Duc Sud, Commercy, Gondrecourt-le-Château, Ligny-en-Barrois, Montiers-sur-Saulx, Pierrefitte-sur-Aire, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Seuil-d'Argonne, Vaubecourt, Vaucouleurs, Vaincourt, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Void-Vacon, soit le sud meusien.

La 2^{ème} circonscription est composée des cantons de Charny-sur-Meuse, Clermont-en-Argonne, Damvillers, Dun-sur-Meuse, Etain, Fresnes-en-Woëvre, Montfaucou-d'Argonne, Montmédy, Souilly, Spincourt, Stenay, Varennes-en-Argonne, Verdun Centre, Verdun Est, Verdun Ouest, c'est-à-dire le nord meusien.

Tout électeur, qui n'est pas sous le coup d'une inéligibilité, qui n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle, peut être candidat. Les candidatures sont à déposer à la préfecture au plus tard le quatrième vendredi précédant le jour du scrutin, soit avant le 18 mai 2012 à 18 heures.

Le candidat doit également déclarer un suppléant qui sera amener à le remplacer en cas de vacance de poste..

Les députés sont élus au suffrage universel, uninominal à deux tours.

- universel : tous les français âgés de 18 ans au moins, jouissant de leurs droits civiques et politiques et ne se trouvant pas dans un cas d'incapacité fixée par la loi peuvent voter. Ils doivent être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année précédente ;

- uninominal : les électeurs choisissent un candidat et non une liste de candidats ;

- à deux tours : un candidat l'emporte au premier tour s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25% des suffrages des inscrits ; en l'absence de vainqueur au premier tour, un second tour est organisé entre les candidats ayant rassemblé au moins 12,5 % des suffrages des inscrits, à l'issue duquel celui qui obtient le plus de voix est élu.

RETOUR SUR LES DERNIERS SCRUTINS A DIEPPE :

Les dernières élections présidentielles datent des 22/04 et 6/05/2007. Voici les résultats à Dieppe :

1 ^{er} tour : 142 inscrits, 122 votants (85.92%), 1 vote blanc/nul.			
Besancenot O.	6 (4.96%)	De Villiers P.	1 (0.83%)
Buffet MG.	1 (0.83%)	Royal S.	22 (18.18%)
Schivardi G.	0 (0%)	Nihous F.	0 (0%)
Bayrou F.	25 (20.66%)	Le Pen JM.	8 (6.61%)
Bové J.	2 (1.65%)	Laguiller A.	3 (2.48%)
Voinet D.	0 (0%)	Sarkozy N.	51 (42.15%)

2 ^o tour : 142 inscrits, 119 votants (83.80%), 4 votes blanc/nul.			
Sarkozy N.	69 (60%)	Royal S.	46 (40%)

Les dernières législatives se sont déroulées les 10/06 et 17/06/2007 avec 13 candidats. Voici les résultats à Dieppe :

1 ^{er} tour : 142 inscrits, 106 votants (74.65%), 3 votes blanc/nul.			
Ronga D.	1 (0.97%)	Peudon JM.	0 (0%)
Mussler S.	0 (0%)	Bernardi E.	1 (0.97%)
Cousin JM.	5 (4.85%)	Mercy JM.	3 (2.91%)
Fichet J.	0 (0%)	Megny P.	2 (1.94%)
Herman JL.	0 (0%)	Bodeux Y.	1 (0.97%)
Becq-Vinci C.	32 (31.07%)	Dumont JL.	27 (26.21%)
Lux A.	22 (21.36%)	Dhyvert Y.	9 (8.74%)

2 ^o tour : 142 inscrits, 99 votants (69.72%), 1 vote blanc/nul.			
Becq-Vinci C.	54 (55.10%)	Dumont JL.	44 (44.90%)

LE POINT SUR LES TRAVAUX



LA TRANSFORMATION DE L'ALAMBIC SE CONCRETISE!

Après plusieurs reports, les travaux de transformation de l'alambic en logement vont enfin débuter en avril. En effet, un appel d'offres a été lancé fin 2011 pour recruter les différentes entreprises mais certains lots n'ayant pas été attribués, un second appel d'offres a du être lancé en janvier. Reste encore à trouver l'entreprise qui sera chargée de poser le poêle à bois mais cela n'empêche pas de démarrer les travaux.

Deux remarques sont à noter. La première est que nous respectons le budget initial et donc la dépense subventionnée. La seconde est que toutes les entreprises retenues sont meusiennes. Il s'agit de :

- ♦ MG2L (Mogeville) pour le gros œuvre, les espaces verts, la clôture et le chalet en bois = 37 805 €HT
- ♦ Baudier (Autréville) pour la menuiserie extérieure PVC et la serrurerie = 9 644 €HT
- ♦ Steiner (Bar le Duc) pour les menuiseries intérieures bois et parquets = 5 610 €HT
- ♦ Iso Plaquiste (Houdelaincourt) pour les cloisons intérieures, le doublage et l'isolation des murs = 10 289,10 €HT
- ♦ Pergent (Bar le Duc) pour les peintures = 3 797,50 €HT
- ♦ Euro Céramique (Belleville) pour les carrelages = 4 594 €HT
- ♦ Hirschauer Egil (Spincourt) pour la plomberie et les sanitaires = 6 329,37 €HT
- ♦ Lambottin (Eton) pour l'électricité + la VMC et le chauffage électrique = 5 903 €HT + 3 532 €HT

LE LOCAL TECHNIQUE

Notre demande de subvention ayant été rejetée en 2011, nous représenterons le dossier cette année. Pour l'heure, le permis de construire, préparé et remis récemment par l'archi-

tecte retenu pour le logement communal, sera déposé à la DDT (ex-DDE) dans les tous prochains jours.

Ce bâtiment d'environ 50m² sera implanté sur le terrain de jeux à l'arrière de la mairie, à proximité du jeu de quilles.

DÉFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE

Afin de nous mettre en conformité avec la législation en matière de protection des biens et des personnes contre l'incendie (présence de poteaux d'incendie ou de réserve incendie de 120 m³ tous les 400m), nous avons sollicité le soutien du SDIS de la Meuse pour nous aider à élaborer ce projet.

Après visite du village, le rapport rendu par le SDIS conclut à la nécessité de prévoir l'installation de deux réservoirs d'une contenance de 120 m³ chacun sur la longueur du village et un accès empierré à l'étang communal.

Nous envisageons la création d'une réserve incendie cette année et programmerons la seconde l'an prochain.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012:

Dans le cadre du programme de voirie prévu en 2012 par la Communauté de Communes, plusieurs rues pourraient être rénovées si l'enveloppe globale définie par la Codecom au niveau du canton le permet. Il s'agit de :

- la rue du Sansonnet, chiffrée à 5 008,09 €HT
- la rue du Pâquis, chiffrée à 10 720,53 €HT.
- la rue de la Maroterie et place de la mairie : 14 051,66 €HT

A ce jour, ce ne sont encore que des propositions non encore validées définitivement. Il pourrait y avoir des choix.

La commune profitera de ces travaux pour remplacer 50m de bordures de trottoirs disloquées rue du Sansonnet dont le coût est évalué à 3 677,09 €HT.

TRANSPORT SCOLAIRE

En octobre 2011, le Conseil Municipal a adressé un courrier au Conseil Général de la Meuse, plus précisément au service des transports scolaires, afin de demander un arrêt de bus desservant Verdun.

Voici le texte de ce courrier auquel nous n'avons pas encore reçu de réponse :

« Par la présente, la commune de Dieppe sous Douaumont vous demande de bien vouloir mettre en place un arrêt de bus desservant Verdun pour les enfants scolarisés dans cette ville.

Notre village est situé à plus de deux kilomètres du premier arrêt de bus desservant Verdun et ses lycées ; à savoir, 4,5 kilomètres de Abaucourt-Hautecourt et 3,7 kilomètres de Damloup (cf plan de situation joint).

Dès la rentrée 2012, nos enfants atteindront le nombre minimum de 5 nécessaire à la mise en place d'un arrêt à Dieppe. Concernant la sécurité, le village est déjà doté d'un abris-bus. Cet abris-bus sera lui-même bientôt sécurisé par des barrières de sécurité et un ralentisseur à hauteur de ce même arrêt.

Le nombre d'enfants au village étant croissant, il devient nécessaire de mettre ces mesures en place.

En effet, cette année, 21 enfants prennent le bus pour aller à l'école primaire d'Eix ; 7 enfants montent dans celui de 7 heures pour se rendre au collège d'Etain, et 8 autres enfants vont à l'école à Verdun pour des raisons personnelles ou pro-

fessionnelles, trois d'entre eux sont déjà au lycée.

Par conséquent, le nombre d'enfants devant se rendre à Verdun est amené à grandir chaque année.

Vous trouverez en pièce jointe, un tableau descriptif d'une estimation pour les années à venir. Nous prenons en compte l'hypothèse que les jeunes étudient deux années de plus après le Baccalauréat sur Verdun.

Nous sommes en Zone de Revitalisation Rurale. Nous avons la chance d'avoir une commune vivante de tous ces enfants. Cet arrêt est donc essentiel à la vie du village et à sa valorisation ; mais aussi pour éviter des déplacements inutiles en voiture, donc polluants ou bien la mise en pension de nos étudiants dès la seconde qui fissure les liens familiaux.

Outre les enfants, des personnes du village pourraient être intéressées par ce mode de transport pour se rendre à Verdun régulièrement ou occasionnellement.

Nous espérons que notre demande trouvera un écho favorable et nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. »

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse du Conseil Général à cette demande. Nous ne manquerons pas de vous la communiquer lors d'un prochain Diepp'infos.



EN BREF

JOUER BOUGER

• *Marche nocturne*

Samedi 10 décembre 2011, l'association organisait sa 5^{ème} marche nocturne.



A 18h30, les 42 randonneurs se mettaient en route pour 12 kilomètres sous une belle nuit étoilée guidés par Michel et Jean-Claude. Le circuit empruntait la route de Maucourt, le Chénas, retrouvait le « tacot » pour passer au-dessus de Vaux. Une halte à la chapelle de Vaux, prêtée généreusement par la municipalité, venait récompenser les premiers efforts et réchauffer les marcheurs. Alain et Delphine les y attendaient avec café, eau et madeleines.

Puis le groupe se remettait en marche pour retourner vers Dieppe par le « Tacot », puis le long du ruisseau pour finir par le chemin blanc menant à Dieppe.

Maria et Christine avaient préparé la fameuse soupe à l'oignon toujours aussi appréciée, les adhérentes, des gâteaux, et Marlène, le vin chaud, dont il n'est pas resté une goutte.

Les marcheurs sont repartis une nouvelle fois enchantés de leur soirée.

• *Galette des rois*

Le mardi 10 janvier, et comme elles en ont pris l'habitude depuis 4 ans maintenant, à l'issue du cours de gym, les sportives de l'association ont partagé la galette des rois. Un moment convivial, à l'image du cours, où alternent discussions sérieuses et rires.



Mais dès le mardi suivant, elles se sont bien entendu remises au « travail » afin de perdre toutes ces calories ; et surtout, en attendant le prochain grand moment de détente que sera le repas de la gym en juin et qui viendra ponctuer l'année sportive.

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

La soirée beaujolais s'est déroulée dans la bonne humeur le vendredi 18 novembre 2011.

Comme d'habitude les personnes présentes ont pu goûter le cru nouveau et deviner quel bouquet de fruits rouge en sortait, avec pour accompagnement, un assortiment de charcuterie préparé par la Dieppoise.

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS

Samedi 17 décembre 2011, un étrange bonhomme habillé de rouge avec une hotte sur le dos est venu rendre visite aux enfants de la commune. C'était le père-noël !

35 enfants âgés de quelques mois à 11 ans étaient présents. Les petits et les grands ont tous été gâtés, ensuite ils ont pu goûter aux rafraîchissements et gâteaux offerts par la commune.

COLIS POUR NOS AINES

Samedi 24 décembre 2011, 3 élus municipaux accompagnés d'enfants ont distribué les colis des personnes âgées. Toutes les personnes les ont accueillis chaleureusement et étaient heureuses de se faire remettre un panier garni par des enfants.

LES HABITANTS

Ils nous ont quittés :

- Roger BAUDIER nous a quitté le 15.11.2011 à Verdun, à l'âge de 80 ans.
- Marie-Antoinette GEORGE, Nénette, nous a quitté le 13.12.2011 à Verdun, à l'âge de 85 ans.
- René GABRIEL nous a quitté le 05.01.2012 à Dieppe, dans sa 80^{ème} année.

De nouveaux habitants à Dieppe:

- Justine HUSSON et Florian SIMON viennent d'emménager au n°4 place de la mairie. Ils travaillent tous les deux chez Lacto Serum France.

AGENDA 2012

- Repas de printemps : Samedi 17 mars 2012
- Elections présidentielles : Dimanches 22 avril et 6 mai 2012
- Fête des voisins : Dimanche 20 mai 2012
- Elections législatives : Dimanches 10 et 17 juin 2012
- Fête patronale : Samedi 30 juin et Dimanche 1^{er} Juillet 2012



COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairie@dieppe-sous-douaumont.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Delphine EPIARD, Séverine SANCHEZ)

Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique